

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 24 octobre 2023**
A LE TEICH (33) et en visioconférence **Délibération n°2023-114**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Le Teich (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

Étaient Présents en présentiel : M. BACHÉ Alain portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DEDIEU Vincent , M. DELUGA François, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et M. FORET Thierry, M. DUFAY Michel, M. PAIN Cédric, Mme PIQUEMAL Sophie, M. SORE Serge portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. COUTIERE Dominique

Étaient Présents en visioconférence : Mme ARDOUIN Aimée, Mme BREQUE Claudie, M. DUNOGUES Yves, M. GILLE Hervé, M. ICHARD Vincent , M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis, Mme LARRUE Marie, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, Mme MESPLES Olga, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à M. VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique ayant donnée pouvoir à M. SORE Serge, M. FORET Thierry ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge

Absents : M. BAUDE Vital (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LASSALE Jean-Claude, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud (excusé).

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	23	Représentant nombre de voix	72
Nombre de pouvoirs	6	Nombre de voix pour	72
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON

Programme annuel d'investissement Annule et remplace la délibération n°2023-72 du 22 mai 2023

La MNBA assure l'accueil de groupes adultes et scolaires pour les sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel et partager la connaissance des milieux et des richesses du Bassin d'Arcachon.

Pour remplir ses missions, la MNBA dispose d'un équipement ouvert au public depuis 1995 comprenant notamment des hébergements pour groupe labellisé « Gite de France ». Les trois modules d'hébergement exigent des travaux de reprise de la toiture terrasse qui présente des défauts d'étanchéité.

Le module le plus endommagé a fait d'ores et déjà l'objet de travaux en 2022 ; il sera nécessaire de programmer sur les 2 prochaines années des travaux sur les 2 modules restants

Le coût des travaux est estimé 40 000 € HT, soit un montant largement supérieur à l'évaluation initiale établie sur la base des travaux 2022, à périmètre équivalent (22 500 € HT).

Compte tenu de cet élément, il est proposé de revoir le plan de financement arrêté par délibération 2023-72 du 22 mai 2023 tel que suit :

Nature des financements	Montant
Région (40 %)	16 000
Département 33 (22.5 %)	9 000
Parc (37.5%)	15 000
TOTAL	40 000

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce projet et le plan de financement prévisionnel
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte et documents afférents

L'ouverture des crédits complémentaire est prévue par décision modificative présentée en séance

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte